



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE SEINE ET MARNE

Préfecture
Direction de la citoyenneté et de la réglementation
Bureau des étrangers

ATTESTATION DE PRISE EN CHARGE FINANCIERE

Je soussigné (e) (NOM et prénom)
Né (e) leà.....
Nationalité..... Profession.....
Domicilié (e) :
.....

Pour un français :

- Carte nationale d'Identité ou passeport n°

Pour un étranger :

- Carte de séjour n°délivrée le
Par

M'engage à subvenir à tous les besoins (nourriture, frais d'entretien, frais de scolarité, avance de frais d'hospitalisation ou soins médicaux) de :

M / Melle / Mme
Né (e)à

Pendant toute la durée de son séjour en France sans avoir recours aux aides publiques, attestant pour ce faire avoir des ressources suffisantes.

Le répondant devra produire :

- La copie de sa carte de séjour ou copie de sa carte d'identité ou son passeport français,
- Son bulletin de salaire,
- Un certificat d'imposition sur le revenu récent.

A le.....

« Lu et approuvé »

Signature du répondant,

AVIS IMPORTANT :

En application de l'article 154 du code pénal, sera puni d'un emprisonnement de 3 mois à 2 ans et d'une amende de 76 à 760€, quiconque se serait fait délivrer indûment, soit en faisant de fausses déclarations, soit en prenant un faux nom ou une fausse qualité, soit en fournissant de faux renseignements, certificats ou attestations, un permis, certificat, livret, carte, bulletin, récépissé, passeport, laissez passer ou autres documents délivrés par les administrations publiques en vue de constater un droit, une identité ou une qualité ou d'accorder une autorisation.